

**Ministère des Solidarités  
et de la Santé**

Direction générale de la Santé

**Ministère de l'Economie  
et des Finances**

Direction générale de la concurrence,  
de la consommation,  
et de la répression des fraudes

Paris, le 14 décembre 2018

## **Communiqué de presse**

### **Préparation et manipulation du Slime : les autorités sanitaires appellent à rester vigilant**

**L'Anses, la DGS et la DGCCRF rappellent les risques liés à la préparation et à la manipulation de Slime, une pâte à malaxer gluante et élastique, très prisée des enfants et adolescents. Une manipulation répétée et prolongée de cette pâte peut provoquer des irritations et allergies cutanées parfois sévères. De janvier à mai 2018, le nombre de cas signalés a doublé par rapport au nombre de cas recensés sur toute l'année 2017. En mai dernier, une première alerte avait été lancée à la suite de remontées de cas de lésions cutanées par les Centres antipoison, le réseau de vigilance en dermato-allergologie Revidal-Gerda et le réseau AllergOS. Les autorités sanitaires attirent en particulier l'attention sur les risques associés à la préparation « maison » de Slime qui expose les utilisateurs à un contact direct avec des produits détournés de leur usage, comme les lessives et les colles. Par ailleurs, il est rappelé l'importance du respect des précautions d'emploi indiquées sur les formes prêtes à l'emploi et sur les coffrets « jouets » vendus dans le commerce.**

Plusieurs cas d'irritations et d'allergies cutanées, parfois sévères, liés à la préparation et la manipulation du Slime ont été signalés par les Centres antipoison, le réseau de vigilance en dermato-allergologie Revidal-Gerda et le réseau AllergOS : atteintes de la peau et des ongles, brûlures, rougeurs, eczéma, démangeaisons. L'Anses a analysé les données de toxicovigilance associées aux expositions au Slime afin d'identifier les cas et de caractériser les symptômes. Dans son rapport publié aujourd'hui, l'Agence souligne que le nombre de cas signalés aux Centres antipoison s'élève déjà à 87 cas pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2018 contre 91 cas au total signalés pour l'année 2017.

Le Slime fait l'objet d'un engouement auprès des enfants qui malaxent la pâte pendant des heures. La pâte Slime est commercialisée sous forme prête à l'emploi ou en coffrets d'ingrédients à mélanger. Elle peut également être préparée à la maison : de nombreux tutoriels se multiplient sur internet à ce sujet.

Or, cette préparation « maison » de Slime repose sur un détournement d'usage de solutions de lavage des yeux ou de lentilles de contact ainsi que de produits chimiques tels que les lessives, les

produits détergents ou encore les colles. Ces produits contiennent des substances pouvant présenter une toxicité pour la santé, comme notamment l'acide borique, substance classée reprotoxique de catégorie 1B (toxique pour la fertilité et le développement embryofœtal) au titre du règlement européen n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

La manipulation de ces produits, de manière répétée et prolongée, peut être à l'origine de dermatites de contact sévères car ces produits peuvent contenir des conservateurs allergisants ou irritants cutanés, tels que les isothiazolinones. Certains solvants peuvent également provoquer des irritations des yeux, des voies respiratoires et sont toxiques pour le système nerveux central.

Les formes prêtes à l'emploi ou les coffrets mis sur le marché en tant que jouets évitent l'utilisation détournée de produits chimiques. La DGCCRF poursuit ses contrôles afin d'écarter du marché les jouets non conformes à la réglementation : à ce jour, sur 44 produits prélevés en 2018, 14 contenaient une teneur en bore supérieure à la limite autorisée, et ont d'ores et déjà été retirés du marché et rappelés.

**Au regard de l'engouement pour ce produit, l'Anses, la DGS et la DGCCRF appellent donc à rester vigilant lors de la préparation de Slime « maison » qui peut exposer à des produits chimiques dangereux.**

**Les autorités sanitaires invitent par ailleurs les parents et l'entourage des utilisateurs à veiller au respect des précautions d'emploi qui accompagnent les jouets (Slime prêts à l'emploi ou coffrets de préparation).**

**Enfin, les autorités sanitaires rappellent que la manipulation répétée et prolongée de cette pâte n'est pas dénuée de risques pour la santé.**

Centres antipoison : <http://www.centres-antipoison.net/>

---

#### Contacts presse

Anses : 01 49 77 13 77 / 22 26 - [presse@anses.fr](mailto:presse@anses.fr)

DGS : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) - Tél.: 01 40 56 84 00 - @AlerteSanitaire

DGCCRF : 01 44 97 23 91 - [communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:communication@dgccrf.finances.gouv.fr)

